



COMPTE RENDU DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Département du Calvados

COMMUNE de BONNEVILLE LA LOUVET

L'an **deux mil vingt et un, le seize avril, à 19h30**, le Conseil Municipal de la commune de **BONNEVILLE LA LOUVET**, **régulièrement convoqué**, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, **commune de Bonneville-la-Louvet**, après convocation légale, sous la présidence de **M. Hubert COURSEAUX**.

Étaient présents : M. Hubert COURSEAUX, M. Marcel GREAUME, M. Joël CANIVET, Mme Stéphanie GUERIN-GUICHARD, Mme Claire LEBAILLY, M. Bernard JELENSPERGER, M. Daniel DELAHAYE, Mme Pauline CARDON, M. Thomas AUBRY, M. Reynald FLEURANT, Mme Céline GUYOMARD, Mme Charlotte DELAUNE, Mme Fabienne ALEXANDRE.

Étaient absents excusés : Mme Marie-Claire AUGER.

Étaient absents non excusés : -

Procurations : Mme Marie-Claire AUGER en faveur de M. Marcel GREAUME.

Secrétaire : Mme Pauline CARDON.

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2021-024 : Validation du procès-verbal du 19 mars 2021

Vu le conseil municipal en date du 19 mars 2021

Vu le procès-verbal établi et proposé aux conseillers municipaux

Ayant entendu l'exposé de Monsieur le maire, à l'unanimité des membres présents et représentés, le conseil municipal approuve le procès-verbal de la séance du 19 mars 2021.

14 VOTANTS
14 POUR
0 CONTRE
0 ABSTENTION

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2021-025 : Validation des travaux de la tranche de l'aménagement du centre bourg - RD 534

Monsieur le Maire présente la 2ème tranche de la requalification du centre bourg (aménagement de la départementale 534),

Les travaux prévus démarrent de la rue Henri Louvet jusqu'à la départementale 68. Ils consistent à :

- ralentir la circulation de la RD 534, en diminuant sa largeur et en créant 2 plateaux légèrement surélevés ainsi qu'un dévoilement devant la départementale 68.
- le long de cette départementale, une voie piétonne sera créée, séparée de la RD 534 par une petite haie.
- chaque entrée de propriété sera matérialisée par 2 rangées de pavés et d'enrobé.
- ces passages cloutés seront installés, pour sécuriser la traversée de la départementale sur plusieurs points.

L'estimation du coût de cette tranche est de 272 375 .25 € HT.

Ayant entendu l'exposé de Monsieur le Maire, à l'unanimité des membres présents et représentés, le conseil municipal décide :

- de valider cette tranche de travaux ainsi que l'estimation présentée par le maître d'oeuvre,
- autorise le maire à lancer la consultation des entreprises.
- autorise le maire à signer tous les documents y afférents

14 VOTANTS
14 POUR
0 CONTRE
0 ABSTENTION

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2021-026 : Demande de subvention Contrat de Relance et de Transition Ecologique

Vu le code général des collectivités territoriales,

Afin d'amplifier les efforts mis en oeuvre par le gouvernement pour faire face aux conséquences économiques et sociales de la crise de la COVID-19, le Premier ministre a présenté le 3 septembre 2020 le plan "France Relance" ayant pour objectif la refondation économique, sociale et écologique du pays.

Considérant que le projet de requalification et d'aménagement du centre bourg de Bonneville-la-Louvet intègre les priorités du plan de relance,

Considérant la délibération MA-DEL-2021-025 du 16 avril 2021, validant la 2ème tranche de l'aménagement du centre bourg - RD 534.

Monsieur le Maire présente un devis estimatif concernant l'aménagement du centre bourg, effectué par l'entreprise Aménagéo, à savoir :

Le montant total des travaux s'élève à 272 375.25 € HT.

Ayant entendu l'exposé de Monsieur le Maire, à l'unanimité des membres présents et représentés, le conseil municipal :

- accepte le devis présenté
- charge le maire de solliciter la subvention du Contrat de Relance et de Transition Ecologique, d'un montant de 103 762 €, auprès de la Préfecture du Calvados.
- inscrit au budget principal 2021 ce montant en section d'investissement,
- autorise le Maire à signer les contrats, conventions ainsi que tout autre document nécessaire à l'application de la présente délibération ;

14 VOTANTS
14 POUR
0 CONTRE
0 ABSTENTION

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2021-027 : Demande de subvention Amende de police

Vu le code général des collectivités territoriales,

Considérant les différentes commissions de voirie, ainsi que les différentes réunions de conseils municipaux,

Considérant la délibération MA-DEL-2021-025 du 16 avril 2021, validant la 2ème tranche de l'aménagement du centre bourg -RD 534.

Monsieur le Maire présente un devis estimatif concernant l'aménagement du centre bourg, effectué par l'entreprise Aménagéo, à savoir :

Le montant total des travaux s'élève à 272 375.25 € HT.

Ayant entendu l'exposé de Monsieur le Maire, à l'unanimité des membres présents et représentés, le conseil municipal :

- accepte le devis présenté
- charge le maire de solliciter la subvention amende de police, d'un montant de 60 000 €, auprès du Département du calvados
- inscrit au budget principal 2021 ce montant en section d'investissement,
- autorise le Maire à signer les contrats, conventions ainsi que tout autre document nécessaire à l'application de la présente délibération ;

14 VOTANTS
14 POUR
0 CONTRE
0 ABSTENTION

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2021-028 : Validation convention groupement de commande Assurances

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code des marchés publics,

Vu la délibération MA-DEC-2016-023 du 4 mars 2016, autorisant le Maire a adhéré au groupement de commandes des assurances,

Vu la délibération MA/DEC-2016-058 du 9 décembre 2016, validant le groupement de commandes,

Vu la fin de la convention en 2021,

Considérant la volonté de créer un nouveau groupement de commandes pour lancer un marché global sur les assurances entre la communauté de communes Terre d'auge et les communes membres qui le souhaitent,

Considérant qu'il est nécessaire de conclure une convention de groupement de commandes afin de déterminer les modalités de fonctionnement,

Ayant entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés, le conseil municipal décide :

- de valider la convention de groupement de commandes,
- d'autoriser le Maire à signer ladite convention et les éventuels avenants qui y seraient liés
- de nommer Madame Claire LEBAILLY représentante titulaire et Monsieur Joël CANIVET représentant suppléant.

14 VOTANTS
14 POUR
0 CONTRE
0 ABSTENTION

INFORMATION : Information sur les décisions prises par le Maire du 01/03/2021 au 31/03/2021

MA-DEC-2021-002 du 19 mars 2021

Réservation séjour suite sinistre : décide du règlement de la facture du gîte "Le Petit Orchard" suite à la réquisition en date du 1er novembre jusqu'au 6 décembre 2020.

MA-DEC-2021-003 du 29 mars 2021

Rénovation de deux escaliers en carrelage : décide d'accepter le devis n°104 de l'Entreprise KC (Kévin CHEMIN) en date du 26 mars 2021 pour la rénovation de deux escaliers en carrelage, pour un montant de 1 687.39 € TTC.

INFORMATION : Questions diverses

Monsieur le Maire lève la séance à 21h30.

Le Maire

Hubert COURSEAUX

